

PREAVIS N° 202/2019
N° comptable 9141.60.10

relatif à une demande de crédit de **CHF 252'000.- TTC**
pour la réfection du réseau d'assainissement au
Chemin de la Source à Coppet.



Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Pour donner suite aux informations transmises par la Commune de Coppet lors de la reprise de son réseau d'assainissement, un suivi régulier a été effectué sur la canalisation destinée à évacuer les eaux pluviales / claires implantée le long du Chemin de la Source. Début 2019, un passage caméra a été effectué dans les canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) du Chemin de la Source.

Ces inspections vidéo ont mis en évidence d'importantes fissures, déformations et pénétrations de racines sur le collecteur d'EC, notamment en amont de le Route du Jura. Les canalisations d'EU sont quant à elles, en bon état général.

Pour information, le bassin versant approximatif du collecteur d'EC endommagé comprend environ 80 parcelles qui sont représentées sur le plan ci-dessous.



Ponctuellement, ces dégâts affectent la statique des collecteurs et/ou leur fonctionnement hydraulique. Pour ces tronçons, des travaux de génie civil sont nécessaires. Les tronçons fissurés où la statique n'est pas (encore) engagée, seront quant à eux chemisés. Ci-dessous, une série de photo représentant :

Défauts pour travaux de gainage :



Fissures de la canalisation



Fissures de la canalisation

Défauts pour travaux de génie civil :



Cassure de la canalisation



Cassure et ovalisation de la canalisation

D'un point de vue administratif, ces collecteurs sont privés, bien que faisant partie du réseau principal d'assainissement. Un chapitre du présent préavis décrit l'état de la propriété des tronçons concernés.

2. Etat du séparatif

Le contrôle des séparatifs des parcelles situées dans le périmètre du projet a été réalisé en été 2012 dans le cadre des travaux après PGEE. A l'exception de la parcelle n° 667 qui n'avait pas pu être contrôlée, toutes les parcelles sont raccordées correctement. Les grilles du DP1043 (Chemin de la Source) sont également raccordées correctement.

La parcelle n° 667 devra être contrôlée dans le cadre de ces travaux.

3. Etat de propriété

Les collecteurs EU et EC entre les regards 176 et 171 sont privés bien qu'évacuant les eaux de plus de 80 parcelles en amont. Ces collecteurs font l'objet de servitudes en faveur et à la charge des biens-fonds 385, 412 à 413, 604 à 642 et 658 à 669 (chemin de la Source 1 à 54). En principe, tous les utilisateurs situés en amont devraient être liés à ces servitudes, ce qui n'est pas le cas.

On notera également que les grilles de route du Chemin de la Source (DP1043) sont toutes branchées sur le collecteur EC privé, ceci sans que la Commune ne soit mentionnée comme fond bénéficiaire dans les servitudes.

4. Descriptif technique

Le collecteur EC à renover longe le Chemin de la Source depuis la parcelle n° 611 jusqu'à la parcelle n° 669 sur une longueur totale d'environ 360 mètres. Ce collecteur est situé sous des jardins privés, de nombreux arbres sont situés le long de ce collecteur, ce qui peut entraîner des dégâts provoqués par les racines.

Compte tenu du résultat des inspections caméra, il a été décidé de réaliser un gainage du collecteur EC sur environ 340 mètres et de le reconstruire sur environ 20 mètres.

Caractéristiques techniques du collecteur à gainer

- Collecteur EC en béton.
- Diamètre du collecteur :
 - o 400 mm, du regard 176 à 174 sur environ 105 m
 - o 600 mm, du regard 174 à 171 sur environ 235 m
- Epaisseur du gainage prévu dans le cadre de ce projet :
 - o 6 mm dans le collecteur diamètre 400 mm
 - o 9 mm dans le collecteur diamètre 600 mm

Caractéristiques techniques du collecteur à reconstruire

- Collecteur EC en béton.
- Diamètre du collecteur : 600 mm
- Reconstruction du collecteur sur environ 20 m, soit environ 16 m sur la parcelle n° 665 et 4 m sur la parcelle n° 664.
- Création d'une chambre de visite en amont du collecteur neuf.

Le détail des travaux projetés est indiqué sur le plan CP19653-PRJ-11 daté du 26 avril 2019 et qui est annexé au préavis.

Ci-dessous, des photos prises de l'emplacement des travaux de génie civil :

Parcelle n° 664 :



Parcelle n° 665 :



5. Démarches administratives

Ces travaux étant considérés comme de l'entretien, ils ne nécessitent pas de demandes d'autorisations particulières.

Cependant, un accord avec les propriétaires impactés devra être trouvé avant le démarrage des travaux.

6. Aspect financier

Le montant total du budget relatif à ces travaux s'élève à **CHF 252'000.- TTC**. Il a été établi sur la base d'offres effectuées auprès d'entreprises spécialisées pour les travaux de génie civil et de gainage. Il se décompose de la manière suivante :

Travaux de génie civil	CHF 60'000.00
Travaux de gainage	CHF 96'000.00
Travaux paysagers – Remise en état après travaux	CHF 35'000.00
Travaux préparatoires – Curage et inspection caméra	CHF 4'800.00
Honoraires ingénieur - Phase d'étude	CHF 7'500.00
Honoraires ingénieur - Phase d'exécution	CHF 11'500.00
Divers et imprévus environ 10 %	CHF 19'100.00
Montant brut HT	CHF 233'900.00
TVA 7.7 %	CHF 18'010.30
Montant total TTC arrondi	<u>CHF 252'000.00</u>

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur 30 ans.



7. Conclusions

En conclusion de son préavis n° 202/2019 le Comité de direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis n° 202/2019 relatif à une demande de crédit de **CHF 252'000.- TTC** pour la réfection du collecteur d'eaux claires au Chemin de la Source ;

OUI les rapports des Commissions chargées de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

- 1. d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;**
- 2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 252'000.- TTC ;**
- 3. de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire.**

Founex, le 9 mai 2019.

Au nom du Comité de direction
Le Président : Le Secrétaire :

F. Debluc

S. Breugelmans



(Handwritten signatures in blue ink)